Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le 24/09/2020



DEPARTEMENT DE LA DROME

ID : 026-212600050-20200922-2020_102-DE COMMUNE D'ALLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 septembre 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice: 19 Qui ont pris part à la délibération: 17

Date de la Convocation: 17/09/2020

Date d'affichage: 17/09/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-deux septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents: Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent-Jean GRANGER - Alexandra CHABANIS - Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- David MAGNET- Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Daniel PEYROL- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP.

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), - Céline POIRRIER - (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

<u>Délibération n°2020-071 : Approbation du projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme relatif aux travaux de dissimulation des réseaux électriques dans le cadre des travaux menés sables Nord pour le lotissement aménagé par RAMPA Réalisations</u>

Monsieur le Maire expose le projet du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme étudié dans le cadre de l'aménagement du lotissement par la société Rampa Réalisations situés dans le quartier des sables Nord et ce, aux caractéristiques techniques et financières développées ci- après.

Aussi, après étude, il conviendrait de procéder à l'effacement et à la fiabilisation des réseaux électriques pour un montant estimé de travaux à hauteur de 54 300, 52 € HT dont 12 228, 82 € à la charge de la Commune selon le règlement du SDED.

Dans ce cas, la participation communale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui- ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci- dessus, la Commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire.

En tout état de cause, le financement de la part communale sera en partie répercuté sur le pétitionnaire via sa participation inscrite dans la convention de projet urbain partenarial.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le 24/09/2020



ID: 026-212600050-20200922-2020_102-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet et le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

POUR: 17

CONTRE:0

ABSTENTION:0

Yves COURBIS

Maire